

5. La rédaction et l'impression ont coûté approximativement \$3,100.

LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LA COLLABORATION INTERNATIONALE EN MICROINFORMATIQUE

Question n° 4646—**M. Mazankowski:**

A-t-on créé un comité consultatif sur la collaboration internationale en microinformatique et, le cas échéant, a) qui en est membre, b) quels sont les antécédents ou les connaissances de chaque membre, c) quel en est le mandat, d) combien de fois s'est-il réuni ou doit-il le faire, e) quels en sont le budget ou les coûts prévus et à quelles tâches précises l'argent sera-t-il affecté?

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Pour ce qui est du ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie:

a) Le MEST s'applique actuellement à décider comment former un comité consultatif sur la collaboration internationale en microinformatique. Il sera composé de membres provenant du milieu des affaires, des universités, des instituts de recherche, du monde du travail et du gouvernement.

b) Les membres détiendront une expérience en éducation ou en techniques de l'information comme par exemple la microinformatique.

c) Ce comité conseillera le gouvernement quant à la participation du Canada dans le Centre mondial informatique et ressources humaines.

d) Reste à déterminer.

e) Les coûts seront minimaux. Les frais de logement et de voyage seront remboursés aux membres du comité qui ne font pas partie du gouvernement.

[Traduction]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question n° 4397, révisée, pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre que la question n° 4397 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[Texte]

MAINC—L'EMPLOI D'EXPERTS-CONSEILS DE L'EXTÉRIEUR

Question n° 4397 (révisée)—**M. Shields:**

1. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il embauché des experts-conseils de l'extérieur, au cours des années financières a) 1980-1981, b) 1981-1982 et, le cas échéant, combien et combien leur a-t-il versé au total?

2. Des experts-conseils ont-ils touché plus de \$10,000 et le cas échéant et dans chaque cas, quels étaient a) leur nom, b) le montant versé, c) les services rendus?

(Le document est déposé.)

Pouvoir d'emprunt

[Traduction]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

M. Stevens: Madame le Président, j'invoque le Règlement pour demander une fois de plus au secrétaire parlementaire, au sujet de la question n° 2042 posée le 29 janvier 1981, combien a coûté en tout le tour du monde effectué par le premier ministre en décembre et janvier et quelle proportion de cette somme sera payée par les contribuables canadiens. Nous avons déjà demandé pourquoi cette information n'avait pas été rendue publique, et je suis de plus en plus curieux de savoir pour quelles raisons on refuse de nous la communiquer.

● (1210)

M. Smith: Madame le Président, il n'est, bien sûr, pas du tout question de cacher quoi que ce soit.

Des voix: Oh, oh!

M. Smith: C'est une question compliquée et il me faudra quelque temps pour obtenir une réponse. Toutefois, je suis heureux que le député l'ai portée à mon attention. Je peux lui assurer que je vais me renseigner en son nom.

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI N° 3 DE 1982-1983 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 28 février 1983, de la motion de M. Lalonde: Que le projet de loi C-143, portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ainsi que de l'amendement de M. Skelly (p. 22957).

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, le projet de loi C-143, qui demande l'autorisation d'emprunter 19 milliards de dollars est un autre exemple de l'ineptie du gouvernement libéral actuel et de son irresponsabilité envers les contribuables. Une fois de plus, le gouvernement libéral a besoin d'argent, mais il ne nous a pas encore dit pourquoi. Nous ne savons ni quand ni comment il va dépenser cette somme énorme. Tout ce qu'on peut attendre du gouvernement, c'est qu'il soit toujours à court d'argent.